

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS COLARENA PRESQU'ILE à BOURGNEUF EN RETZ

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 23/05/2022

Nom : COLARENA PRESQU'ILE  
Adresse : 19Rue de Pornic  
Commune principale : BOURGNEUF EN RETZ (44021)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 14/06/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00063840101

Ancien identifiant SIS : 44SIS10991

Description<sup>1</sup> : La laiterie de la société COLARENA a débuté son activité sur le site de Fresnay en Retz en 1896. Les activités consistaient en la réception, le stockage, la transformation du lait et des produits issus du lait. Les activités de la société étaient réglementées par les arrêtés préfectoraux des 5 avril 1976 et 9 mai 1985. L'activité laiterie s'est achevée en 1989. Depuis 1999, la société était autorisée à stocker des céréales sur le site par récépissé de déclaration du 8 avril 1999. A noter qu'une activité d'extraction de protéines issues de poils de cochons a été réalisée pendant 6 mois autour des années 1989-1990.

L'exploitant a déclaré la cessation des activités de laiterie le 25 novembre 2011.

Un diagnostic initial de la qualité des sols et des eaux souterraines a été réalisé en septembre 2010 et les résultats obtenus ont montré un impact en hydrocarbures totaux de type "huiles" et un impact en PCB dans les sols ainsi qu'un impact en hydrocarbures, HAP, arsenic et nickel dans les eaux souterraines.

Des investigations complémentaires dans les sols ont été réalisées en janvier 2013 afin de préciser l'étendue des pollutions en hydrocarbures et en PCB. Les teneurs en PCB mesurées lors des investigations complémentaires étant inférieures à la limite de quantification, l'exploitant a proposé de laisser les terres impactées au PCB sur place.

Par la suite, divers travaux sont réalisés dont l'excavation des terres impactées de l'ancienne zone de stockage des déchets (112 t de terres excavées) et le pompage et l'élimination des boues de la station d'épuration présentes au fond des bassins (231 t).

Dans le cadre de la cessation définitive des activités du site, de nouvelles investigations des sols ont été menées en juin 2018. Les résultats de ces prélèvements ont montré entre autre des zones de contamination des sols aux HAP, des impacts en hydrocarbures sur la quasi-totalité du site, des teneurs en éléments traces métalliques mais aussi en cadmium, mercure, arsenic, cuivre et plomb, nickel et zinc.

Une surveillance des eaux souterraines, imposée par arrêté préfectoral, a été réalisée de 2015 à 2017. Puis de nouvelles investigations sur les eaux souterraines ont été réalisées en 2019. Les résultats des mesures en 2019 ont montré une légère augmentation des teneurs en HAP en amont hydraulique sur site, les eaux souterraines ne respectant ainsi plus les valeurs de références pour les eaux brutes. Néanmoins cette contamination reste très nettement diminuée, de plus de 99% par rapport à la campagne de mai 2015. Concernant les métaux, un accroissement des teneurs est observé pour le cuivre en amont hydraulique sur site, et pour le cuivre et l'arsenic en aval hydraulique sur site. La teneur en arsenic dépasse légèrement la valeur de référence pour des eaux potables, mais reste conforme à la limite des eaux brutes. La mesure réalisée en aval hydraulique en dehors du site d'étude, a montré l'absence d'impact des eaux souterraines hors site.

En 2021, de nouveaux travaux de terrassement ont été mis en œuvre et un total de 115 tonnes d'enrobés pollués et de 277 tonnes de terres polluées ont été excavées et évacuées du site.

L'état environnemental des sols mis en évidence est jugé compatible avec un usage de même nature que la dernière période d'activité, à savoir de type industriel / artisanal / commercial, sous réserve du respect de :

- l'interdiction d'utilisation des eaux souterraines sans analyse démontrant la compatibilité de l'usage projeté (tout usage dit « sensible » étant à exclure),
- un recouvrement de surface au droit des espaces destinés à accueillir de manière régulière et sur des temps prolongés les personnes usagers du site (personnel, client, visiteur, utilisateur,...) : et plus particulièrement un apport de 30 cm de terre végétale saine au droit d'espaces verts ou jardins,
- l'interdiction de culture de végétaux destinés à la consommation humaine,
- le positionnement des réseaux d'adduction en eau potable en dehors de toute zone de contamination et/ou dans des remblais d'apport sain en tranchée.

A noter que lors de l'inspection du site par l'administration en 2019, la présence de toitures en amiante sur plusieurs bâtiments à la solidité douteuse a été constatée. L'inspecteur recommande à la commune de Villeneuve-en-Retz, qui rachètera le site, une sécurisation rapide des bâtiments.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 05/06/2019

Description<sup>3</sup> : Un diagnostic initial de la qualité des sols et des eaux souterraines a été réalisé en septembre 2010: 34 sondages de sols ont été effectués.

Les résultats obtenus ont montré:

- dans les sols:
  - un impact en hydrocarbures totaux de type "huiles" au droit d'une ancienne zone de stockage de déchets (ouest du site) et au sud des ateliers,
  - un impact en PCB au droit de l'ancien local transformateur (sud du site),
- dans les eaux souterraines: un impact en hydrocarbures, HAP, arsenic et nickel.

Des investigations complémentaires dans les sols ont été réalisées en janvier 2013: 14 points de prélèvements répartis aux abords des deux zones polluées identifiées en 2010 et 2 sondages au droit de la zone de stockage ouest et du local transformateur.

Les résultats ont montré:

- un impact en hydrocarbures au droit de la zone de stockage aérien de déchets. L'extension de la pollution semble limitée avec une zone contaminée estimée à 36 m<sup>2</sup> sur une profondeur d'un mètre,
- un impact en PCB. la zone contaminée a été estimée à 25 m<sup>2</sup>. Les teneurs mesurées lors des investigations complémentaires de 2012 étant inférieures à la limite de quantification, l'exploitant a proposé de laisser les terres impactées au PCB sur place.

Les résultats des mesures portant sur la qualité des eaux souterraines au droit du site ont montré:

- une forte diminution des teneurs en hydrocarbures et HAP. Toutefois, les teneurs de certains HAP sont supérieures aux seuils fixés à l'annexe I de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine en amont hydraulique,
- l'absence d'impact en BTEX,
- une hausse des teneurs en arsenic et nickel en aval hydraulique.

Les travaux suivants ont été réalisés:

- évacuation des cuves aériennes d'essence ou de fuel,
- mise en sécurité des installations de distribution et de stockage d'hydrocarbures par nettoyage, pompage et extraction ou inertage,
- inertage de la cuve enterrée des huiles de vidange,
- excavation des terres impactées de l'ancienne zone de stockage des déchets (112 t de terres excavées),
- pompage et élimination des boues de la station d'épuration présentes au fond des bassins (231 t).

Des prélèvements au niveau du fond et parois de fouille ont été effectués au niveau de la zone de stockage des déchets, de la zone de stockage des carburants et de la zone de distribution de gasoil. Les résultats montrent une concentration en hydrocarbures inférieure à 500 mg/kg MS.

L'exploitant a proposé:

- le suivi de la qualité des eaux souterraines pendant un an,
- la mise en place de servitude (restant à mettre en place).

Par arrêté préfectoral du 2 février 2015, il a été imposé à l'exploitant la surveillance des eaux souterraines au droit de son établissement pendant une période de deux ans.

Ce suivi des eaux souterraines a pris fin en 2017. Les résultats montrent, d'une manière générale, une diminution des teneurs en HAP, éléments traces métalliques et hydrocarbures totaux. Toutefois, les teneurs en benzo(a)pyrène restent supérieures à la valeur de référence pour un usage sensible des eaux.

Dans le cadre de la cessation définitive des activités du site, de nouvelles investigations des sols ont été menées en juin 2018. 30 points de sondage ont été réalisés sur la base d'un maillage systématique aléatoire avec des mailles de l'ordre de 1000 m<sup>2</sup>.

Les résultats de ces prélèvements ont montré :

- des zones de contamination des sols aux HAP (> 5 mg/kg MS) au droit :
  - de l'ancien stockage de fuel en cuve aérienne de 25 000 l et de l'ancienne cuve enterrée d'essence de 1100 l (M3) ;
  - de l'entrée de l'ancien bâtiment « réfectoire » (M8) ;
    - d'une ancienne fosse souterraine suspectée aux abords d'un bâtiment de stockage (M25) ;
    - des contaminations ponctuelles en benzo(a) pyrène (> LQ) au droit des trois points susvisés (M3, M8, M25) et au droit de l'ancienne zone de stationnement des véhicules de la laiterie (M9) ;
    - une zone de contamination des sols aux hydrocarbures totaux (> 500 mg/kg MS) au droit de l'entrée de l'ancien bâtiment « réfectoire » (M8) ;
    - des impacts en hydrocarbures sur la quasi-totalité du site (< 500 mg/kg MS) ;
      - des teneurs en éléments traces métalliques supérieures aux gammes de valeurs couramment observées dans les sols agricoles en France et locaux. D'une manière plus ponctuelle, il est constaté :
        - des teneurs significativement élevées au droit de l'entrée de l'ancien bâtiment « réfectoire » (M8) pour les paramètres cadmium, mercure, arsenic, cuivre et plomb ;
          - des teneurs significativement élevées au droit de l'ancienne zone de stationnement des véhicules de la laiterie (M10) pour les paramètres cadmium et arsenic ;
          - des teneurs significativement élevées au droit du réservoir extérieur aux abords de l'ancien atelier de mécanique/réparation (M11) pour le paramètre cadmium ;
          - des teneurs significativement élevées au droit d'un ancien bâtiment de stockage (M18) pour les paramètres cuivre et nickel ;
          - des teneurs significativement élevées au droit de l'ancienne chaufferie (M23) pour le paramètre mercure ;
          - des teneurs significativement élevées au droit d'une ancienne fosse souterraine suspectée aux abords d'un bâtiment de stockage (M25) pour les paramètres cuivre, plomb et zinc.

L'exploitant ne propose aucun travaux de dépollution.

L'inspection des installations classées (IIC) demande à l'exploitant par courrier du 11/02/2019 de traiter les pollutions concentrées, de réaliser un plan de gestion et une analyse des risques ainsi que de constituer un dossier de demande d'institution des servitudes d'utilité publique.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :	Hydrocarbures et indices liés
	PCB (arochlors), PCT, Dioxines, Furanes (PCDD, PCDF)
	Metaux et métalloïdes / Arsenic
	Hydrocarbures et indices liés
	Metaux et métalloïdes / Nickel
Documents associés :	Non renseigné

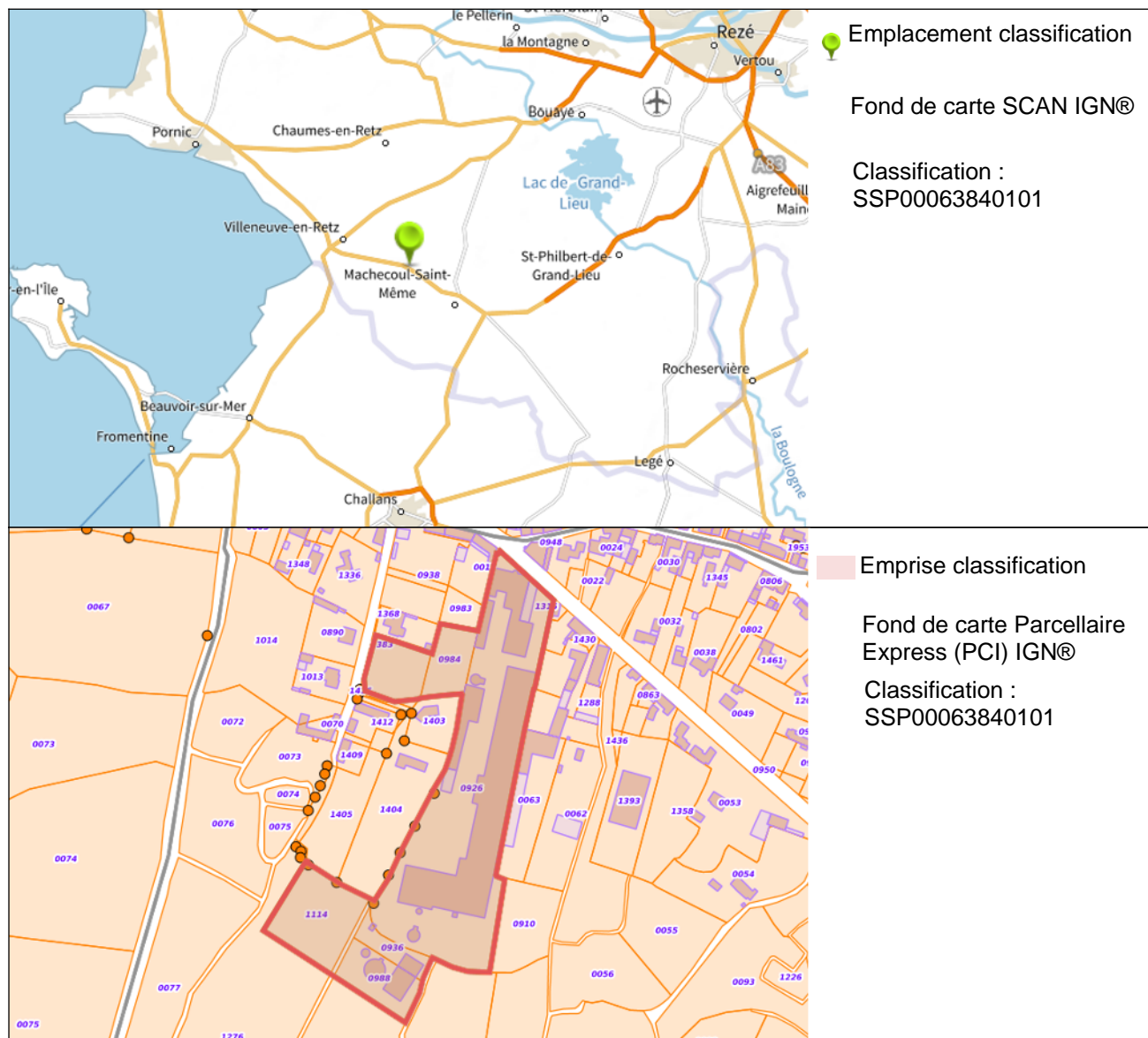
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villeneuve-en-Retz	1	0C	0926	44
Villeneuve-en-Retz	1	0C	0936	44
Villeneuve-en-Retz	1	0C	0984	44
Villeneuve-en-Retz	1	0C	0988	44
Villeneuve-en-Retz	1	0C	1114	44
Villeneuve-en-Retz	1	0C	1382	44

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. : -209004.84626675292, Lat. : 5945838.104699221

Superficie estimée :

null

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.